



Cabinet du secrétaire d'État chargé des Transports

Paris, le 4 février 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les partenaires publics signent le protocole d'étape pour la réalisation du contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier

Lundi 7 février - Montpellier

Thierry MARIANI, secrétaire d'Etat chargé des transports, a signé, le 7 février 2011 à Montpellier, avec les collectivités territoriales partenaires - Conseil régional de Languedoc-Roussillon, Conseil général du Gard, Communauté d'agglomération de Montpellier, Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole - et Réseau ferré de France, **le protocole d'étape pour la réalisation du contournement ferroviaire.**

En précisant certaines évolutions de ce grand projet, notamment la programmation des réalisations des gares nouvelles de Nîmes et de Montpellier. Il complète et confirme les engagements pris par les partenaires dans le cadre de l'accord du 2 décembre 2009, définissant les principes de financement de l'opération. Thierry MARIANI se félicite de la conclusion de ce protocole qui « *marque une nouvelle étape décisive dans l'avancement de cette opération emblématique du Grenelle de l'Environnement* ».

Contacts presse :

Préfecture de Montpellier
Cabinet de Thierry MARIANI

04 67 61 61 32
01 40 81 71.66

Sur la base de ces engagements, Réseau ferré de France lancera, dans les tous prochains jours, la phase de dialogue compétitif avec les candidats à l'attribution du contrat de partenariat, avec l'objectif d'une désignation du titulaire pressenti d'ici la fin de cette année.

Cette ligne nouvelle, d'environ 80 kilomètres et évaluée à 1 620 M€ (valeur juin 2007), est conçue pour la circulation de trains de fret et de voyageurs. Réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, le contournement de Nîmes et de Montpellier rendra possible des liaisons Paris-Montpellier en trois heures et désaturera la ligne existante, actuellement très sollicitée, pour le développement des TER et du fret.

Un programme de modernisation de la ligne existante entre Montpellier et Perpignan sera réalisé dans le même calendrier que le contournement de Nîmes et Montpellier : ce programme permettra de faire face à l'accroissement des trafics sur cet axe d'ici la mise en service du projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan.

S'inscrivant dans la continuité de la ligne à grande vitesse Méditerranée mise en service en 2001, le contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier participe à la construction progressive de la continuité de la circulation à grande vitesse entre Paris, Nîmes, Montpellier, Perpignan, Barcelone, ainsi que sur l'axe Barcelone-Gênes. L'inauguration, le 27 janvier 2011, de la section internationale Perpignan-Figueras et l'engagement en 2010 des études de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, dans la perspective de lancer l'enquête publique d'ici 2015 et de lancer les travaux d'ici 2020, démontrent également l'engagement du Gouvernement en faveur de cet objectif.

Contacts presse :

Préfecture de Montpellier
Cabinet de Thierry MARIANI

04 67 61 61 32
01 40 81 71.66